



Association STARTIJENN
55 Quai de l'Yser
29100 DOUARNENEZ
startijennvoiledz@gmail.com

Association Startijenn

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2022

Début 19 h 20 Maison du Nautisme

Présents : 40, représentés 5

Le quorum de 37 présents ou représentés étant atteint, le Président Julien Celton ouvre la séance.

L'ordre du jour suivant a été communiqué par mail aux adhérents avec la convocation à l'Assemblée Générale :

1. Rapport moral 2021-2022
2. Rapport financier 2021-2022
3. Rapport d'activité 2021-2022
4. Délibérations, votes d'approbations et quitus
5. Entretien et restauration des bateaux
 1. remplacement du mat de Lady-Jane et modification de la commande moteur
 2. calfatage de Clinette
6. Propositions pour 2023
 1. programme de navigation et d'évènements festifs
 2. modification du règlement intérieur
 3. présentation du budget prévisionnel
 4. création d'une section ``Amis de Kataree''
 5. création d'une section pêche au thon
7. Renouvellement du Comité et élections des membres du bureau
8. Questions diverses

Après avoir rendu hommage à notre ami Bernard Conan disparu au cours de cette année, le Président fait le point sur la santé de l'Association qui compte 92 membres à jour de leur cotisation auxquels doivent être ajoutés les dix membres d'honneur dispensés de cotisation. Après une baisse en 200-2021 dûe à la pandémie, l'exercice 2021-2022 marque la stabilisation de nos effectifs. Julien Celton souligne que la création de nouvelles sections dédiées est susceptible de nous apporter de nouvelles adhésions.

Le rapport du trésorier fait apparaître un déficit de 464,36 € pour l'exercice 2020-2021 et un résultat cumulé déficitaire de 91,67 €. Le total des charges pour 2022 s'élève à 4649,75 € alors que les recettes se montent à 4184,38 €. Il faut néanmoins noter que les charges incluent l'achat de doudounes pour un montant de 1248 €, la vente des doudounes restante 750 € doit permettre d'équilibrer nos comptes et de dégager un éventuel excédent. Philippe Lucas recommande de mentionner l'ensemble des actifs (bateaux, remorques, matériels divers) dans les futurs rapports financiers. Cette proposition est retenue pour les prochains exercices. Le Président rappelle que l'Association Startijenn ne reçoit aucune subvention et que le montant de la cotisation reste inchangé à 20 €. Le trésorier rappelle le régime fiscal des dons au titre du mécénat que l'Association Startijenn est habilitée à recevoir.

Le Secrétaire expose les faits marquants de l'activité en 2022 : achèvement de la restauration de Kaz Rouz, participation de Kaz-Rouz, Lady-Jane et Lara aux Fêtes maritimes, succès de Kaz Rouz à la Douarnenez Classique. La restauration de Kaz Rouz est évoquée de façon plus détaillée par Didier Maître. Dans son intervention, il remercie l'association Skellig pour l'hospitalité chaleureuse dont nous avons bénéficié depuis cinq ans. Michel Roth présente Chat-Pard, un deuxième Chat présent à Douarnenez sur lequel les membres de Startijenn sont invités à naviguer. Ce bateau appartient à l'association Amerami et sa gestion été confié à Michel pour deux années renouvelables.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont adoptés à l'unanimité des présents.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents moins une abstention et l'Assemblée Générale donne quitus au trésorier.

L'Assemblée Générale traite ensuite les points de l'ordre du jour relatifs aux activités à venir. Le mat de Lady-Jane cassé au dessus du capelage des haubans doit être remplacé. Nous avons contacté l'assurance et fait établir un devis par le chantier Billy Marine. La visite d'un expert mandaté par l'assurance aura lieu le 27 septembre. Il est également prévu de modifier l'emplacement de la commande moteur en raison des contraintes subies par les câbles. Clinette passera une partie de l'hiver et du printemps au chantier Skellig où l'ensemble de la carène sera calfaté. Lara a essuyé des bourrasques atteignant 40 noeuds au cours desquelles deux lattes de grand voile ont été perdues, elles devront être remplacées.

Le programme des réjouissances de l'an 2023 s'établit comme suit :

- 29 juin-2 juillet National Cormoran
- 18-20 aout Douarnenez Classique
- fin aout-septembre :Challenge Darlc'h Mad (Godiboule)

La modification du règlement intérieur précisant les responsabilités en matière de sécurité est présentée par le secrétaire. Au cours de la discussion Philippe Lucas propose un amendement qui est retenu dans le texte suivant adopté à l'unanimité :

- Les participants à la sortie sont tenus d'apporter leurs équipements de sécurité individuels.
- L'organisateur de la sortie désigne un chef de bord en charge de la sécurité. Le chef de bord s'assure de la présence à bord des équipements réglementaires.
- En cas d'infraction aux règles de sécurité le chef de bord est responsable.

Dans le budget prévisionnel 2023 les charges incompressibles (2300 € assurances + appontements) ainsi que les recettes hors dons et ventes de produits restent inchangées .

Hervé et Jean Prat propriétaire du yawl marconi Kataree souhaitent de faire don de ce magnifique yacht classique à l'Association Startijenn. Ils nous présentent de façon détaillée Kataree et son histoire. Les frais annuels à prévoir pour l'entretien, l'assurance et la place au ponton étant supérieurs au budget de l'association, la réussite de ce projet nécessite la création préalable d'une section dédiée dont les membres s'engagent à prendre en charge la totalité des frais d'entretien et d'exploitation de Kataree de façon à ne pas obérer les autres activités de Startijenn. L'Assemblée Générale charge le comité d'organiser une réflexion sur ce thème. Les conclusions de cette réflexion devront être remises au plus tard le 31 janvier 2023.

Jean Prat est candidat au Comité. Sa candidature est très bien accueillie par les membres du Comité sortant et par l'ensemble de l'Assemblée Générale. Le nouveau Comité composé de Jean Prat et des membres est élu à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

En l'absence de René le Bars la création de la section pêche au thon n'est pas examinée par l'Assemblée Générale.

Le Président clôture l'Assemblée Générale à 20h30.

Procès verbal établi par le secrétaire Bernard Silvi